



Décision n° RA-007-10-00109-00

Portant agrément au titre du service civique

Le Préfet de région de Rhône-Alpes,

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis;
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 04/11/2010 par l'organisme intéressé;

Décide :

Article 1^{er}

L'association "Ensemble à Privas" dont le siège social est situé 3 boulevard du lycée 07000 PRIVAS (N°SIRET : 42108194400041) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Solidarité	1		Aide aux transports et aux déplacements des enfants
Santé	2		Soutien auprès de l'équipe thérapeutique et éducative dans la mise en place d'actions groupées
Education pour tous	3		Soutien à l'intégration scolaire des enfants

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 8 mois.

Article 4

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 0 mois.

Article 5

Avant le 31 décembre 2010, l'organisme mentionné à l'article 1er conclut des contrats de service civique d'une durée cumulée supérieure ou égale à 8 mois.

Fait à PRIVAS, le 08 novembre 2010

Le Préfet de Région

Par délégation,

Le Directeur Départemental
De la Cohésion Sociale et
De la Protection des populations



Didier Pasquiat

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
	Nombre d'entrées mensuelles							
Date d'accueil MM/AA	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	Total
11/2010	0	0	1	0	0	0	0	1
Durée cumulée des contrats en mois	0	0	8	0	0	0	0	8